

CME du 12 décembre 2023

Avis sur l'ÉPRD 2024 et le PGFP 2024-2028

Motion adoptée à l'unanimité moins une voix contre et avec une abstention

Le 7 février 2023, pour la première fois depuis de longues années, la CME de l'AP-HP a approuvé le PGFP 2023-2027 qui définissait une nouvelle stratégie basée notamment sur les « 30 leviers pour agir ensemble ».

Considérant que le PGFP 2024-2028 conserve l'intégralité des objectifs et de la stratégie financière du PGFP qu'elle a approuvé en février dernier, la CME émet un avis favorable au PGFP 2024-2028 et à l'ÉPRD 2024 sous réserve du financement des charges exogènes pesant sur l'AP-HP liées à l'inflation et aux revalorisations salariales nationales (revalorisation du point d'indice, mesures « Braun » et « Guérini »).